



ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2010

DECEMBRE 2011

Directeur Général, Directeur de publication**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Bineta Mbow GUISSÉ

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Madon AWISSI & Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Samba NDIAYE
4. EMPLOI	Macoumba DIOUF & Marième FALL
5. SANTE	Nalar K. Serge MANEL & Abdou GUEYE
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Samba NDIAYE
9. AGRICULTURE	Moussa THIAM & Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Madiaw DIBO
12. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
13. TRANSPORT	Ousmane DIOP
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mody DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
20. PRIX	Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

L'année 2010 constitue une année charnière par rapport aux programmes stratégiques de réduction de la pauvreté et du développement car coïncidant à la fin de mise en œuvre de deux générations de DSRP I et II (2002-2010) et la formulation d'un nouveau Document de Politiques Economique et Sociale du Sénégal (2011-2015) dont l'emploi est considéré comme mesure d'accompagnement pour l'atteinte des objectifs.

En outre, l'adoption de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) en 2005, a permis d'identifier des points de relance et d'ancrage de la croissance pour donner vie à une véritable dynamique de développement pour afin d'atteindre les OMD.

Le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a dès lors initié un processus de revue annuelle de la mise en œuvre des actions inscrites dans les documents de référence du pays (DSRP, OMD, DPES) dont l'emploi est au cœur des préoccupations.

En effet, les travaux de la revue de 2010 ont révélé qu'un important volume de travail reste à faire malgré tous les efforts consentis dans le secteur de l'emploi.

Des problèmes récurrents subsistent liés à une forte tension de la demande, portée par les jeunes qui arrivent en grand nombre sur le marché de l'emploi et, dont on ne maîtrise pas le profil.

Soucieuse de cette situation, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), en collaboration avec la Direction de l'emploi et toutes les parties prenantes du secteur, ainsi que les partenaires au développement, s'est inscrite dans une dynamique de renforcer le système d'informations sur le marché de l'emploi, sur la

base des orientations stratégiques et des objectifs spécifiques définis dans les documents nationaux de référence (DSRP, OMD, DPES). Cette dynamique pourrait être le prétexte de la mise en place d'un Cadre de concertation sur le secteur pour mieux appréhender la problématique de l'information sur le marché du travail et de l'employabilité d'une manière générale.

Compte tenu de toutes ces préoccupations, l'ANSD a décidé de consacrer, pour cette édition 2010 de la Situation Economique et Sociale du pays, un diagnostic du déficit de données sur les questions d'emploi, afin de mettre en exergue les goulots d'étranglement pour ainsi jeter les bases d'une perspective meilleure. Sans aucune prétention d'exhaustivité, ce diagnostic aiderait à dresser l'état des lieux du secteur pour une meilleure prise en charge de la problématique de la disponibilité des statistiques d'emploi au Sénégal. De telles informations sont capitales dans l'élaboration et l'évaluation de politiques et mesures à court, moyen et à long terme visant à promouvoir le plein emploi.

IV.1. CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE

A l'image des autres pays en développement, le Sénégal est aussi frappé par la morosité de l'environnement international, dû essentiellement à une crise économique généralisée, bouleversant fondamentalement les rapports logiques de la mondialisation. Cette situation, durement ressentie dans les pays non développés, a annihilé beaucoup d'efforts de développement et sapé ainsi la croissance économique, laquelle dit-on, est un véritable moteur de création d'emplois et d'embauches.

Conscient de cette situation, le gouvernement du Sénégal a entrepris depuis 2005 d'accélérer sa croissance afin de répondre significativement aux préoccupations de la réduction de la pauvreté, dont l'emploi occupe une place centrale.

Cette Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) repose sur le premier levier de réduction de la pauvreté, à savoir la création de richesses. Elle s'articule autour de cinq (5) grappes à fort potentiel de créations massives d'emplois, que sont l'Agriculture et l'agro-industrie, la pêche et l'industrie de la pêche, le tourisme, l'artisanat d'art et l'industrie culturelle, le textile, la confection et les télé-services.

Le Gouvernement s'est inscrit aujourd'hui dans la dynamique de consolidation des réformes enclenchées depuis les années 90 et confortées par celles des années 2000, dont l'objectif principal est de libéraliser l'économie en plaçant le secteur privé (PME et auto emploi) au cœur de stratégies de création de richesses.

Dans cette perspective, le Sénégal a initié en 2001 et a mis en œuvre en 2006, la Stratégie de développement des exportations (STRADEX) pour jouer sur le déficit de la balance commerciale afin d'avoir une croissance du PIB ayant un effet positif sur l'emploi.

De même, le Sénégal s'est engagé dans le cadre du marché commun de l'UEMOA à engranger des réformes nécessitant une transformation du marché national de l'emploi du fait de la libre circulation des biens et des personnes. Ceci entraînera dès lors, de nouvelles demandes de compétences et de qualifications au niveau des entreprises pour faire face à la compétitivité.

Sur le plan budgétaire, le Sénégal a également entrepris depuis l'adoption du DSRP, d'importantes réformes dans le domaine budgétaire notamment celles inscrites dans le plan CFAA/CPAR (*Réformes du système des finances publiques et de passation des marchés*) et mises en œuvre avec le Projet de coordination des réformes budgétaires et financières (PCRBF).

Cette bonne tenue des finances publiques due à ces réformes, a permis d'augmenter considérablement les ressources budgétaires sans augmentation d'impôts, ni création de nouveaux impôts. Une baisse de l'impôt sur les sociétés a passé de 33% à 25%. Cette situation favorable a permis d'augmenter les salaires dans la fonction publique, et de créer 15 000 nouveaux postes dans la fonction publique entre 2003 et 2005.

Cette politique budgétaire du point de vue de l'emploi se caractérise d'une part par une politique d'investissement ambitieuse qui vise à faire du Sénégal, un pays émergent, et d'autre part, par une politique fiscale en faveur de l'emploi et de la création d'entreprises.

Afin de développer une stratégie d'attraction des investissements privés et de lancer de grands chantiers d'infrastructures à haute intensité de main d'œuvre, le gouvernement a mis en place l'Agence chargée de la Promotion de l'Investissement et des grands Travaux (APIX) en Juillet 2000.

Grace à la promotion des initiatives privées, le taux d'investissement a connu une croissance régulière depuis 2002 avec 18,5% et, est passé à 20,2% en 2003. Il est estimé à plus de 21% du PIB en 2005. Parmi les grands projets initiés, on peut citer :

- **L'Aéroport International de DIASS** qui se propose d'offrir tous les services d'un aéroport moderne.

- **Le projet d'autoroute à péage Dakar – Thiès**, dont la réalisation du premier tronçon Dakar – Pikine est fini et rentre dans le cadre du **d'amélioration de la mobilité urbaine (PAMU)** et qui sera complété par la mise en œuvre d'un vaste chantier d'entretien et de réhabilitation des infrastructures existantes.
- **Le Programme sectoriel Transport** qui a permis le renouvellement total du parc de l'ex SOTRAC et son renforcement à travers une nouvelle société : Dakar Dem Dikk. Depuis décembre 2005 également, le projet de remplacement progressif des « cars rapides » par des minibus SENBUS montés au Sénégal a démarré avec une extension aux taxis ainsi qu'au transport interurbain.
- **La plateforme du millénaire de Diamniadio** avec le MCA pour une réalisation de la zone industrielle de Diamniadio sur 92 hectares. Une partie de cette surface (27 ha) va abriter des bâtiments industriels (300 entreprises industrielles.)
- **Le projet de nouvelle ville** dans la zone de Lompoul qui sera un des plus grands projets des dix prochaines années et un vaste chantier de création d'emplois.

Malgré toutes ces initiatives et les mesures prises par l'Etat pour améliorer la situation de l'emploi, le secteur reste confronté à diverses contraintes dont il doit faire face pour ne pas annihiler tous ces efforts.

La population potentiellement active de 15 ans et plus, est passée de 5.678.497 à 7.299.215 entre 2002 et 2010, soit 202.000 nouveaux demandeurs d'emplois potentiels en moyenne annuelle. Quant au taux de chômage, il varie entre 10 et 14% selon les sources et reste très élevé chez les jeunes âgés de 15-34 ans.

Cependant, le taux de sous-emploi visible qui était de 22% en 2006, aurait été de 15,2%³⁰ en 2010 alors que le taux d'activité globale est estimé à 50%.

En effet, le secteur souffre d'innombrables contraintes parmi lesquels le foisonnement des structures sans une réelle coordination, la non articulation entre l'emploi, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'auto-emploi, la multiplicité des fonds pour des missions similaires, un marché de l'emploi presque inexistant et surtout sans système d'information qui faciliterait le suivi de la dynamique de l'insertion professionnelle dans le pays.

³⁰ Selon une estimation de l'ANSD

IV.2. CONTRAINTES MAJEURES DU SECTEUR

Le secteur de l'emploi du Sénégal est caractérisé par une diversité de structures intervenantes. Compte tenu de son caractère conjoncturel, le secteur souffre véritablement de statistiques récentes et d'informations pertinentes susceptibles de guider les orientations des politiques. On note également une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi et seule l'implication du secteur privé sur les curricula des formations professionnelles est la clé de voute.

IV.2.1. UNE DIVERSITE DES STRUCTURES DE PROMOTION DE L'EMPLOI

On note en effet, plusieurs types de structures d'intervention :

- **Structures publiques d'accompagnement et de placement sur le marché de l'emploi** : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), Office pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (OFEJBAN), Direction de l'Emploi, Agence pour la Réinsertion sociale des Militaires, etc.
- **Structures de financement et de l'emploi des jeunes** : Fonds national de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE), Fonds de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (FPEF), Fonds national d'Insertion des Jeunes (FNIJ), Fonds National pour la Promotion des Jeunes (FNPJ) ;
Office pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (OFEJBAN), Agence Nationale du Plan REVA, Fonds de Stabulation de l'Elevage, Projet ASC-Emplois ;
- **Structures et programmes de formation insertion des jeunes** : Centre d'Entreprenariat et de Développement technique - G 15 (fruit de la coopération sénégal indienne), Centre de Formation Professionnelle et Technique (Sénégal Japon), Centre national de Qualification professionnelle (CNQP) ;
- **Fonds de financement de la formation** : Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FONDEF), Office National pour la Formation professionnelle (ONFP) qui sont financés à partir de la contribution forfaitaire à la charge des entreprises ;
- **Agences d'Exécution des Travaux HIMO** : Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (AGETIP), APIX S.A, Agence Autonome des Travaux Routiers (AATR), Agence Nationale pour l'Organisation et la Construction des Infrastructures (ANOCI) ;

- **Partenaires sociaux intervenant avec des stratégies spécifiques pour l'emploi des jeunes** : Conseil National du Patronat (CNP), Mouvement des Entreprises du Sénégal (MDES), Confédération Nationale des Entreprises du Sénégal (CNES).

Ces différentes expériences et initiatives ont produit d'importants résultats dans la promotion de l'emploi au Sénégal, notamment chez les jeunes. Toutefois, des faiblesses au niveau de la coordination font que l'échange et la synergie nécessaires entre les intervenants travestissent fondamentalement les objectifs ainsi que les résultats escomptés.

IV.2.2. UN SYSTEME D'INFORMATION SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI PEU FIABLE

Les informations sur le marché de l'emploi ne sont pas fiables à cause de la disparité des données provenant diverses sources. En effet, cela ne permet pas d'avoir une situation de référence sur les principaux indicateurs de l'emploi notamment le niveau de chômage. La production des informations statistiques reste erratique, que ce soit les données administratives de routines ou celles issues des enquêtes dont l'ANSD reste la principale productrice.

La dernière enquête spécifique sur l'emploi d'envergure nationale date de 1991. La production de données reste largement tributaire des enquêtes auprès des ménages durant lesquelles le seul module « Emploi » inséré dans le questionnaire, ne permet guère de dresser le contour du secteur.

Quant aux sectoriels responsables de la mise à disposition des données administratives, la difficulté réside à la remontée des informations du niveau local vers le central et cela constitue une entrave à la production périodique des rapports.

Et, à cela, s'ajoute le manque de coordination dont la mise en œuvre effective du Schéma Directeur de la Statistique par le biais du Comité technique des programmes statistiques (CTPS) pourrait être un moyen de coercition et empêcherait la production des statistiques sur l'emploi de façon dispersée.

La dispersion observée en matière de production et de gestion des statistiques constitue une des contraintes majeures au bon fonctionnement du marché de l'emploi avec comme conséquence une absence totale de visibilité et de transparence.

IV.2.3. DESEQUILIBRE ENTRE L'OFFRE D'EMPLOIS ET LA DEMANDE

Pendant que la demande d'emploi augmente chaque année et est estimée entre 100 000 et 200 000 par an, on constate :

- un ralentissement des recrutements dans la fonction publique après une pointe avec les 15 000 emplois offerts ces dernières années ;
- une capacité faible de création d'emplois dans le secteur privé structuré ;
- une exploitation insuffisante du potentiel de création d'emploi des jeunes.

La moyenne annuelle de création d'emplois nouveaux directs par le secteur privé est de 30 000 emplois dont 20 000 dans la région de Dakar seulement.

Les explications fournies mettent en exergue les difficultés de financement des PME/PMI malgré les mesures prises (renforcement des capacités du secteur privé, amélioration de l'environnement des affaires...) et plus généralement les difficultés liées aux performances de l'économie (la maîtrise de l'énergie, la mobilité urbaine, les problèmes liés au foncier, etc.).

IV.2.4. UNE INORGANISATION ET DISPERSION DES SERVICES PUBLICS DE PLACEMENT

Le marché de l'emploi est inorganisé. Il y a des télescopages entre les structures publiques elles-mêmes (ANEJ, Direction de l'Emploi, le service de la main d'œuvre, OFEJBAN), des doublons dans la production comme dans la gestion des informations et de l'offre de service, caractérisent le système.

En face des structures publiques de l'emploi, on observe une multitude d'acteurs privés intervenant dans le placement et produisant des statistiques comme MDES, AMPE, sociétés de travail intérimaire, cabinets privés, sans aucune coordination (tout le monde fait la même chose). Il y a une absence totale de synergie des acteurs.

Toutefois, il y a des acquis importants :

- les services indispensables aux jeunes demandeurs d'emplois et répondant à leurs besoins d'information, d'orientation, de formation et d'accompagnement pour le placement des jeunes demandeurs ou créateurs d'emploi existent, mais ils sont limités à Dakar ;

- les structures et les bonnes pratiques nombreuses et variées ont inspiré certains pays (Mali, la Mauritanie, le Burkina Faso, le Bénin, la Guinée) à mettre en place des agences pour l'emploi des jeunes mais en y intégrant des fonds de financement de l'entrepreneuriat de la jeunesse, et en les organisant de sorte à éliminer toute dispersion et doublons.

Pour rappel, concernant les questions liées à l'emploi des jeunes, le Secrétariat permanent des Nations Unies sert en exemple l'expérience du Sénégal, aux pays désireux d'intégrer le Réseau mondial pour l'emploi des jeunes (Youth Employment Network -YEN). En juillet 2009, le Sénégal a été confirmé dans son statut de Chef de file des pays membres du YEN, pendant que certains pays ont perdu leur place.

Le Sénégal ne souffre pas de manque de ressources humaines de qualité ni des bonnes pratiques mais de moyens financiers maigres et souvent mal répartis et d'un système d'information viable et fiable du marché de l'emploi et du travail. Ce manque de transparence et de fiabilité du marché de l'emploi explique en grande partie l'inadéquation des besoins et la formation professionnelle mal orientée, à cause du défaut d'informations justes, capables d'aider les orientations stratégiques.

IV.2.5. FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOYABILITE : LA QUESTION DE L'ADEQUATION FORMATION EMPLOI

Faute de qualification, ou ayant reçu des formations inadaptées et sans expérience de travail, les jeunes éprouvent de grandes difficultés pour décrocher un emploi. On estime entre 3% et 5 %³¹ le nombre de jeunes demandeurs d'emplois ayant des qualifications qui ne répondent pas aux exigences du marché.

Les formations offertes par la plupart des écoles privées sont remises en cause par les entreprises qui les jugent insuffisantes pour les niveaux de qualification recherchés.

Des filières comme la soudure industrielle, le carrelage, la charpenterie, l'électrotechnique etc. sont insuffisamment pourvues en ressources humaines. La fonction publique elle-même manque de qualifications dans certains secteurs (géomètres, topo logues, infirmiers d'Etat, etc.)

Le déficit de communication et de synergie entre les structures de financement, de la formation et les entreprises (PME /PMI), empêchant d'identifier, de manière précoce, les besoins en formation des jeunes, constitue un frein au développement de l'employabilité.

³¹ Revue 2010, DPES

Toutes ces contraintes découragent les demandeurs d'emploi et favorisent nécessairement leur enrôlement dans le secteur informel qui se développe très rapidement au Sénégal.

Cependant, il pose un véritable dilemme aux gouvernants compte tenu de sa participation à l'économie et de son développement accru, d'une part et, il n'observe pas les règles et normes internationales du travail, d'autre part.

Ainsi des stratégies sont initiées par l'Etat via l'ADEPME visant à favoriser les entreprises à migrer du secteur informel vers le secteur formel.

IV.3. PERSPECTIVES POUR RELEVER LE DEFI DE L'EMPLOYABILITE

Elles portent sur la construction d'une synergie des acteurs, la mise en place d'un système d'information fiable sur le marché de l'emploi basé sur une production périodique et fréquente des statistiques, la consolidation des mécanismes et stratégies incitant les investisseurs et les entreprises à développer l'emploi des jeunes, les mesures favorables au développement de l'employabilité à travers une formation professionnelle adaptée.

IV.3.1. RECADRAGE INSTITUTIONNEL POUR UNE SYNERGIE EFFICIENTE

La synergie constitue un outil indispensable pour conjuguer les efforts des différentes structures évoluant dans un même secteur afin d'éviter la cacophonie. La création de cette synergie implique un certain cadrage institutionnel basé sur un espace permanent de dialogue sous forme d'un Haut Conseil pour l'Emploi et la Formation professionnelle, chargé d'assurer la coordination et les mises en cohérence où l'ensemble des acteurs peuvent échanger. Et cela doit forcément passer par l'adoption d'un référentiel unique qui est le document de la Nouvelle politique nationale de l'Emploi (2010) qui doit être mise en œuvre.

IV.3.2. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION FIABLE SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI

Comme précédemment annoncé, le marché de l'emploi souffre véritablement de données récentes pour mieux orienter les stratégies. La production des données d'enquêtes auprès des ménages reste faible et insuffisante pour une meilleure prise en charge des besoins en informations sur l'emploi.

Consciente de cette situation, l'Agence nationale de la statistique et de la démographie travaille déjà sur un projet d'enquête spécifique national de l'emploi qui sera probablement mise en œuvre au début de l'année 2012.

D'autres possibilités sont en vue notamment, l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS II, 2011). Cette enquête d'envergure nationale, contient un module très amélioré sur l'emploi et permet de renseigner l'essentiel des indicateurs du domaine pour lesquels le pays s'est engagé vis-à-vis de ses partenaires au développement. Les résultats préliminaires sortiront probablement en fin d'année 2011.

Sous l'égide de l'OIM, l'ANSD en collaboration avec d'autres sectoriels évoluant dans le secteur, travaille actuellement sur la phase préparatoire d'un projet pilote de mise en place d'un Système d'Information sur le marché de l'emploi (SIME) dans la région nord du Sénégal qui pourrait être étendu sur le reste du pays si toutefois les résultats sont concluants. Ce projet s'intéresse en particulier à la relation emploi-migration.

Ce projet pilote constitue un appui à la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté. Avec le soutien financier de l'Union européenne, l'objectif principal est de lutter efficacement contre le chômage, le sous-emploi, les emplois précaires grâce à une bonne maîtrise des informations du marché de l'emploi et du travail.

Avec l'appui de la coopération espagnole, un projet de mise à disposition d'une base de données nationale à partir d'un logiciel (SIGEM) a été initié. Le serveur devrait être logé à l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE). Le projet est financé par Union européenne dans le cadre de la gestion des migrations professionnelles.

Pour compléter le dispositif, il faudra finaliser et mettre en place le projet de création de l'Observatoire national des Emplois et Qualifications professionnelles destinataire des informations collectées (données d'enquêtes ou administratives) auprès des structures du secteur, productrices de statistiques (services privés de placement, organisations d'employeurs, fonction publique, etc.). Ainsi cet observatoire aura pour mission entre autres de traiter les informations disponibles, faire des études et des analyses approfondies en vue de décrire les tendances du marché de l'emploi. L'observatoire, en plus d'être un organe de veille et d'aide à la décision, constitue un instrument de pilotage stratégique, transparent et efficace pour le marché du travail.

Enfin, il faudra mettre en place le Répertoire Opérationnel des métiers et Emplois (ROME). Le ROME doit :

- servir de support à l'analyse qualitative et à la définition des profils d'offres et de demandes d'emplois déposées dans les services d'emplois ;
- constituer une source documentaire opérationnelle et actualisée sur les contenus des emplois et des métiers ;
- renforcer le langage commun que le Service public de l'emploi doit entretenir avec ses partenaires, dont tous les acteurs intervenants à partir du secteur privé sur l'emploi, notamment les partenaires sociaux.

IV.3.3. MISE EN PLACE DE GUICHET UNIQUE

Les structures publiques présentes sur le marché de l'emploi (ANEJ, FNPJ, Direction de l'Emploi, OFEJBAN) ne bénéficient pas d'entité locale ou décentralisée très performante par défaut de moyens financiers, matériels et humains.

Afin de mutualiser les ressources limitées dont elles bénéficient, la solution réside dans la création de « Guichet unique » intégrant et répondant des services de l'ANEJ, du FNPJ, de l'OFEJBAN, de la Direction de l'Emploi et même d'autres structures comme le FNPEF.

Avec des démembrements au niveau local, les guichets uniques constitueront des plateformes de service pour l'insertion, la formation et l'entrepreneuriat à mettre en œuvre à partir d'un réseau de partenariat local.

IV.3.4. RENFORCER LES MECANISMES D'IMPLICATION DES ENTREPRISES POUR LA CREATION D'EMPLOIS MASSIFS

Pour l'heure, les efforts de mobilisation des investisseurs et des entreprises, nonobstant les mesures prises dans le cadre des conseils présidentiels sur l'emploi et sur l'investissement, s'inscrivent pour l'essentiel dans le cadre du partenariat public privé.

- La Convention Etat Employeurs pour l'Emploi des Jeunes signée avec le CNP et la CNES et, à travers laquelle l'Etat subventionne des salaires de jeunes placés dans les entreprises pour faciliter leur accès au premier emploi a permis le placement de plus de 5 000 jeunes en entreprises depuis 2006, année de son démarrage. Il convient d'élargir la Convention à l'économie sociale pour toucher

les ONG et les grandes associations de développement comme les coopératives. En effet, le nombre d'emplois directs créé par les administrations privées (ONG, associations, coopératives..) restent importants

- On note également la signature de conventions de co-financement avec des banques pour la mise en place de lignes de crédit pour consistantes afin de démultiplier les volumes de financement mis à disposition des jeunes. L'exemple du partenariat que mènent le FNPJ et l'OFEJBAN avec la Banque Régionale de Solidarité (BRS) est une bonne pratique qu'il convient d'élargir aux autres banques. La satisfaction des demandes en moyens financiers et matériels du FNPJ, de l'ANEJ, de l'OFEJBAN, s'impose pour démultiplier la pratique ;
- Les programmes ciblant l'insertion des jeunes dans le secteur agricole tels que le Plan REVA, les projets « jeunes dans les fermes agricoles du FNPJ et du Service civique national doivent être renforcés pour booster l'emploi des jeunes dans le court terme.

IV.3.5. RENFORCER ET RENDRE PLUS EFFICACE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour cela, il convient :

- d'assurer un contrôle plus efficace du secteur de la formation professionnelle pour arrêter les formations de moindre qualité dispensées au niveau de certains écoles et instituts privés ;
- d'augmenter fortement le budget de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, pour une intervention massive au profit des jeunes sans qualification ;
- de renforcer la formation pré-insertion en mobilisant davantage l'ONFP ;
- de renforcer la formation insertion des jeunes à travers des programmes de renforcement des capacités et la démultiplication des Chantiers Ecole ;
- de renforcer les services de l'orientation scolaire et professionnelle ;
- d'organiser et valoriser l'apprentissage traditionnel ;
- de développer la formation professionnelle au profit des filières retenues dans les grappes de croissance de la Stratégie de croissance Accélérée en assurant la

combinaison nécessaire des politiques sectorielles avec des stratégies de mise en valeur des ressources humaines et de formation ;

- de créer une dynamique d'ajustement permanent de l'offre de formation aux besoins des entreprises à travers un rapprochement de l'éducation, de la formation professionnelle et des besoins en ressources humaines du secteur privé, à travers la mise en place de Plateformes de Services qui favorisent la synergie des structures de formation et d'insertion.

Conclusion

En définitive, le secteur de l'emploi au Sénégal est victime d'un manque criard d'informations statistiques. Des efforts soutenus doivent être menés afin de renverser la donne, non seulement pour consolider les acquis mais surtout pour explorer d'autres pistes stratégiques plus efficaces, pour mieux promouvoir l'employabilité notamment des jeunes. Beaucoup d'initiatives sont prises par le gouvernement en collaboration avec ses partenaires mais tardent à être mises en œuvre notamment la Nouvelle Politique de l'Emploi ainsi que le SIME qui constitue un outil important de prise en charge de la problématique. Avec la mise en place effective du ***Haut conseil pour l'emploi et la formation professionnelle***³² par le gouvernement, un grand cap est franchi pour une meilleure coordination du secteur.

Dans tous les cas, tout dispositif d'enquête ou de recueil de données (en particulier l'enquête périodique que l'ANSD envisage de mettre en place) doit nécessairement permettre d'appréhender les questions d'emploi, de chômage, d'inactivité et, aussi, de sous-emploi puisque les estimations classiques de l'emploi et du chômage ne sont souvent pas suffisantes pour décrire le comportement du marché du travail.

³² Mise en place effective du Haut conseil pour l'emploi et la formation professionnelle, le 15 septembre 2011